



**ASSURANCE
CHUBB**
Chef-d'oeuvre

Assurances des particuliers

May 2007 - Page 1 de 1

10 raisons

De choisir l'Assurance

Responsabilité personnelle de Chubb



1. Préjudice personnel

Chubb couvre le « préjudice personnel ». Par conséquent, les poursuites mettant en cause des accusations de diffamation, verbale ou écrite, d'atteinte à la réputation, de préjudice psychologique et d'éviction injustifiée sont couvertes.

2. Responsabilité d'un administrateur – Organisme sans but lucratif

Chubb couvre la responsabilité d'administrateur de votre client en tant que membre du conseil d'administration d'une entreprise ou organisme sans but lucratif. La garantie couvre uniquement le préjudice personnel et les dommages matériels.

3. Frais de défense illimités

Chubb fournit à votre client une couverture illimitée des frais de défense. Chubb fournit également une couverture des intérêts courus avant et après jugement.

4. Frais consécutifs à un enlèvement

Chubb paiera à concurrence de 100 000 \$ pour les dépenses reliées à un enlèvement et de 25 000 \$ pour l'information menant à l'arrestation et à la condamnation des auteurs de l'enlèvement.

5. Fraude d'identité

Si votre client est victime d'un vol d'identité, Chubb paiera à concurrence de 50 000 \$ les frais relatifs à une fraude d'identité. En outre, vos clients qui souscrivent la Garantie protection de la famille recevront, au chapitre de la Responsabilité civile de leur police, une garantie supplémentaire pour les frais relatifs à une fraude d'identité engagés pour remédier à une fraude immobilière.

6. Montants élevés

Des montants d'assurance jusqu'à 50 M\$ sont disponibles pour vos clients ayant des biens d'importantes valeurs à protéger.

7. Étendue mondiale

Toutes les garanties de l'assurance responsabilité s'exercent partout dans le monde – sans restrictions territoriales.

8. Fraude par carte de crédit – BILLETS DE BANQUE contrefaits

Chubb couvre – à concurrence de 10 000 \$ – les obligations légales de votre client en cas de vol de carte de crédit ou de carte bancaire.

9. Frais médicaux pour des tiers

Pour éviter une poursuite, la Responsabilité personnelle de Chubb paiera les frais médicaux nécessaires, à concurrence de 10 000 \$ par personne, à la suite d'un préjudice personnel causé à toute personne.

10. Large définition du terme « assuré désigné »

La définition de Chubb d'une *personne couverte* est l'une des plus larges de l'industrie de l'assurance.

*Communiquez avec notre Centre d'appels
pour demander une soumission Chef-d'oeuvre!*

1 800 465-6391 ou PLSC.online@chubb.com

Ce document est strictement descriptif. Les garanties précises sont procurées sous réserve des conditions et exclusions du contrat établi. L'application de l'assurance dépend des circonstances de chaque demande d'indemnité ainsi que des garanties souscrites.